

Rapport officiel de la commission d'enquête française

(Suite)

Avis à la Population.

Le 25 août 1914, des habitants de Lunéville ont fait une attaque par embuscade contre les colonnes et trains allemands. Le même jour, des habitants ont tiré sur des formations sanitaires marquées par la Croix-Rouge. De plus on a tiré sur des blessés allemands et sur l'hôpital militaire, contenant une ambulance allemande. A cause de ces actes d'hostilité une contribution de six cents cinquante mille francs est imposée à la commune de Lunéville. Ordre est donné à M. le maire de verser cette somme en or (6 millions argent jusqu'à 50,000 francs), le 6 septembre, à neuf heures du matin, entre les mains du représentant de l'autorité militaire allemande. Toute réclamation sera considérée comme nulle et non arrivée. On n'accordera pas de délai. Si la commune n'exécute pas ponctuellement l'ordre de payer la somme de 650,000 francs, on saisira tous les biens exigibles. En cas de non-paiement, des perquisitions domiciliaires auront lieu et tous les habitants seront fouillés. Quiconque aura dissimulé sciemment de l'argent ou essayé de soustraire des biens à la saisie de l'autorité militaire, ou qui cherche à quitter la ville, sera fusillé. Le maire et les otages pris par l'autorité militaire seront rendus responsables d'exécuter exactement les ordres sus-indiqués. Ordre est donné à la mairie de publier de suite ces dispositions à la commune.

Hémament, le 3 septembre 1914. Le commandant en chef. VON FOSBENDER.

Quand on a lu ce lamentable document, on a le droit de se demander si les incendies et les meurtres commis à Lunéville, les 25 et 26 août, par une armée qui n'agissait pas dans l'excitation du combat, et qui pendant les jours précédents s'était abstenue de tuer, n'ont pas été ordonnés pour rendre plus vraisemblable l'allégation qui devait servir de prétexte à l'exécution d'une indemnité.

OTAGES BRUTALISES.

Situé tout à proximité de Lunéville, le village de Chantebœuf ne fut pas plus épargné. Les Bavarois qui occupèrent du 22 août au 12 septembre, y brûlèrent vingt maisons, par leurs procédés habituels et y massacrèrent le 25 août huit personnes: les sœurs Lavigne, Toussaint, Parmentier et Bachelier, qui furent tués, les trois premiers à coups de fusil, le quatrième de deux coups de feu et d'un coup de baïonnette; le jeune Schneider, âgé de vingt-trois ans qui fut assassiné dans une dépendance de la commune; le sieur Wangermann et son petit-fils, dont nous avons relaté plus haut la mort, en exposant les crimes commis à Lunéville; enfin, le sieur Koch, âgé de soixante-deux ans, qui est certainement descendu à la suite des mauvais traitements qu'il a subis. Cet homme avait été enlevé comme otage en même temps que quarante-deux de ses concitoyens, qui furent retenus pendant treize jours. Après avoir d'abord, reçu de terribles coups de crosse au visage et un coup de baïonnette au flanc, il continuait à suivre la colonne, bien qu'il perdît beaucoup de sang et que sa face fût meurtrie au point de le rendre à peine reconnaissable, quand un Bavarois, sans aucun motif, lui fit encore une large plaie, en lui lançant au front un seau en bois. Entre Bonamont et Bures, ses compagnons s'aperçurent qu'il n'était plus au milieu

d'eux. Il est hors de doute qu'il a succombé. Si ce malheureux a été plus cruellement martyrisé, tous les otages que les ennemis ont pris avec lui dans la commune ont eu aussi à subir des violences et des outrages. Avant de mettre le feu au village, on les avait adossés au parapet d'un pont, tandis que les troupes passaient en les brutalisant. Comme un officier les accusait d'avoir tiré sur les Allemands, l'instigateur lui donna sa parole d'honneur qu'il n'en était rien. "Cochon de Français, répliqua l'officier, ne parlez pas d'honneur, vous n'en avez point." Au moment où l'incendie de sa maison commença, la dame Cherrier, qui sortait de la cave, pour échapper à l'asphyxie, fut mondée d'un liquide inflammable, par des soldats qui en arrosaient les murs. L'un de ces hommes lui dit: "C'est de la benzine." Elle eut alors se cacher, avec ses parents, derrière un tas de fumier, mais les incendiaires la ramènèrent de force devant le brasier; et elle dut assister à la destruction de son immeuble.

PLUS DE CENT MEURTRES A GERBEVILLER.

De même que Nomeny, la jolie ville de Gerbeviller, au bord de la Mortagne, a été, dans des conditions effroyables, victime de la fureur allemande. Le 24 août, les troupes ennemies s'y heurtèrent à la résistance héroïque d'une soixantaine de chasseurs à pied, qui leur infligèrent de grosses pertes. Elles s'en vengèrent durement sur la population civile. Dès leur entrée dans la ville, en effet, les Allemands se livrèrent aux pires excès, pénétrant dans les habitations en poussant des hurlements féroces, brûlant les édifices, tuant ou arrêtant les habitants, et épargnant ni les femmes ni les vieillards. Sur quatre cent soixante-quinze maisons, vingt au plus sont encore habitables. Plus de cent personnes ont disparu, cinquante au moins ont été massacrées. Les uns ont été conduits dans les champs pour y être fusillés, les autres ont été assassinés dans leurs demeures, ou abattus au passage dans les rues, quand elles essayaient de fuir l'incendie. Trente-six cadavres ont été, jusqu'à présent, identifiés. Ce sont ceux de MM. Barthélemy, Blossé

père, Bobinet, Chrétien, Rémy, Bourzungnon, Perrin, Wuillaume, Bernasconi, Gauthier, Menu, Simon, Longenfeld, père et fils, Benoit, Galais, Adam, Gaille, Lhuillier, Regret, Plaid, âgé de quatorze ans, Leroy, Bazzolo, Gentil, Dehan (Victor), Dehan (Charles), Dehan fils, Brennevald, Parisse, Young, François, secrétaire de mairie; de Mmes Perrot, Gourtois, Gauthier et Guillaume, et des demoiselles Perrin et Miquet. Quarze de ces pauvres gens ont été exécutés au heudt "la Préle". Ils ont été enterrés par leurs concitoyens, le 12 ou le 15 septembre. Presque tous avaient les mains liées derrière le dos; quelques-uns avaient les yeux bandés; les pantalons de la plupart étaient déboutonnés et rabattus jusque sur les pieds. Cette dernière circonstance ainsi que l'aspect des cadavres, ont fait penser à des témoins que les victimes avaient subi une mutilation. Nous ne croyons pas devoir nous approprier cette opinion, l'état de décomposition très avancée des corps ayant pu causer une erreur. Il est d'ailleurs possible que les meurtriers aient déboutonné les pantalons de leurs prisonniers pour mettre ceux-ci dans l'impossibilité de s'enfuir en leur entravant les jambes. Le 16 octobre, au heudt "le Haut-de-Vormont", on a découvert, enfouis sous quinze ou vingt centimètres de terre dix cadavres de civils portant des traces de balles et ayant tous les yeux bandés. On a trouvé sur l'un d'eux un laissez-passer au nom de Sever (Edouard), de Badonviller. Les neuf autres victimes sont inconnues. On croit que ce sont des habitants de Badonviller qui ont été amenés par les Allemands sur le territoire de Gerbeviller, pour y être fusillés.

Dans les rues et dans les maisons, pendant la journée de carnage, les scènes les plus tragiques se sont produites. (La suite à mardi).

LE THEATRE.

Dans le "Figaro", M. Maurice Donnay, de l'Académie française, demande: "Que le rire au théâtre ne soit jamais bas et grossier. J'ai vu, l'autre jour, à la porte d'un cinéma, une image qui représentait un homme à cheveux plats, la figure rasée, un cigare à la

bouche, avec un maillot rose et une courte jupe de danseuse. Plus d'un passant en était attristé; ce n'était pas un patriotisme évidemment, mais ce n'était pas "guerre" et, surtout, ce n'était pas français. Il faut donner au public, en ce moment, du réconfort et de l'exaltation; on peut lui donner aussi de la douceur, du contentement, de l'aise et l'on peut lui donner aussi du rire; mais que tout cela soit français, que tout cela soit français, aux heures que nous vivons, rend un son auquel on ne se trompe pas. N'avons-nous pas, dans notre théâtre, la fierté de Corneille, la tendresse de Racine, le rire de Molière, l'esprit de Beaumarchais? Souffrir et douter, larmes, grand rire et noble douleur, zèle et courage, esprit et émotion, grâce et héroïsme, de tout cela la France, comme une femme le dit de son parfum, pourrait dire: "C'est mon mélange." De ce mélange-là, ils n'ont pas en Allemagne. Le faire goûter au public, c'est encore un façon de faire aimer la patrie."

Hautes récompenses de Paris et Rome décernées à une invention de St-Louis.

M. F. J. Stuart, le président des laboratoires Plapao, Inc., Block 534-A, St-Louis, Mo., a été très actif dans l'intérêt de sa compagnie et de l'humanité souffrante. Une de ses inventions, le bourrelet Plapao adhésif pour hernie, a obtenu un Grand Prix et Diplôme à l'Exposition Internationale à Paris, France, et une médaille d'or et diplôme à l'Exposition Internationale à Rome, Italie. Les bourrelets Plapao sont construits différemment des bandages; c'est une application médicale qui a pour but de tenir le remède Plapao constamment appliqué sur les muscles abdominaux affaiblis et leur rendre leur force musculaire normale. M. Stuart possède nombre de témoignages de personnes prometteuses qui attestent que les bourrelets Plapao ont guéri leurs hernies. N'importe qui souffrant de cette maladie devrait s'adresser à M. Stuart à l'adresse ci-dessus, afin de lui demander des renseignements. Un échantillon de l'onguent Plapao sera envoyé gratis à n'importe quelle personne le demandant.

D. MERCIER'S SONS. Les marchands renommés par la modicité des prix de leurs articles et la loyauté dans leurs transactions commerciales. Vêtements confectionnés, Chapeaux et Articles de Toilette pour messieurs et enfants. Le magasin est ouvert le samedi soir jusqu'à dix heures et ferme le dimanche. Cadeaux des rues Dauphine et Bienville, à deux étages de la rue du Canal. Deuxième District.

F. A. BRUNET. IMPORTATEUR DIRECT. HORLOGER, BIJOUTIER, JOAILLIER. 313 RUE ROYALE. 313. ALLIANCES ET BAGUES DE MARIAGE EN TOUT GENRE. La Seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans. Venez visiter et vous rendre compte par vous-même du bas prix de nos marchandises pour lesquelles je défie toute concurrence. Les ordres de la campagne sont sollicités. PHONE MAIN 4360.

CHARBONS COKE POUR GAZ ET FONDERIE. W. G. COYLE & CO., Inc. 337 RUE CARONDELET. PHONE MAIN 2126. SIPSEY ANTHRACITE ALABAMA COHASA.

Louisville & Nashville R. R. Co. La ligne la mieux équipée offrant le service le plus moderne de la Nouvelle-Orléans aux villes du Nord et de l'Est. La route du "NEW YORK & NEW ORLEANS, Limited" Train tout en acier, composé entièrement de wagons-lits Pullman, wagon d'observation et Café Club. Pour plus amples informations s'adresser au Bureau des billets 201 rue St-Charles.

SIROP ANGELL. CONTER LA TOUX, COQUELUCHE. TOUX, RHUME, BRONCHITE, MALADIES DES POUMONS ET DE LA GORGE. PRIX 25 et 50 SOUS. Préparé par DR. RICHARD ANGELL. Et chez tous les Pharmaciens de la Nouvelle-Orléans.

GEO. MASTAINICH. Entrepreneur Electricien et Marchand d'Accessoires. LAMPES "MAZDA" EN VENTE CHEZ NOUS. 4611 RUE MAGAZINE. Téléphone Uptown 977.

WHITNEY CENTRAL NATIONAL BANK ET LA WHITNEY CENTRAL TRUST AND SAVINGS BANK. Avec leur Capitaux Combinés, Surplus et Profits non divisés dépassant \$4,500,000. Nous sollicitons votre clientèle pour toutes vos opérations en banque.

FEUILLETON DE L'ABELLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS. COMMENCE LE 12 JUILLET 1914.

Fiançailles Tragiques. ROMAN INEDIT. Par GABRIEL RECIT.

Etienne prononça ces mots d'une voix ferme mais calme. On n'eût pas dit un coupable plaidant les circonstances atténuantes, cherchant à se laver de l'odieuse accusation qui pesait sur lui, mais un honnête homme, un malheureux, victime de la fatalité, se débattant avec une extrême habileté, faite surtout de simplicité et de sincérité, contre les témoignages qui pouvaient le perdre irrémédiablement. Ce matin, j'étais décidé à tenter une dernière démarche auprès de M. Vordenave. Cela peut vous étonner, sans doute, mais je croyais pouvoir trouver en moi assez d'habileté

de force et d'éloquence pour parvenir à convaincre mon rival. — De vous céder la place? — Oui, de me céder la place. Soit, triple soit que j'étais! Peut-on dire à celui qui aime de céder d'aimer? J'étais fou sans doute! Je suppliais M. Vordenave d'avoir pitié de moi, d'être surtout qui ne pouvait l'aimer, qui ne l'aimait pas, j'en suis certain, je le sens, je le devine, car on ne métrera pas de l'acier, quelle se devoue, quelle se sacrifie, qu'elle s'immole... — Et quelle fut la réponse de M. Vordenave? — Ce qu'elle devait être: un refus net et catégorique. J'étais, je vous le répète, fou de douleur. Je ne savais plus ce que je faisais, ce que je disais. C'est dans cet état d'exaspération, de surexcitation extrême que je m'enfuyais... — Après avoir tiré un coup de revolver sur votre rival... — Je vous jure... — Ne jugez pas. C'est inutile, puisque vous ne mentez jamais... — Et, prenant la parole, le juge tentait de la confondre. — L'explication que vous venez de nous donner, je l'admets en partie. Mais le dévouement que vous nous présentez pêche par le bas, il ne tient pas debout. — Prenant sur son bureau un bout de Bristol trouvé quelques instants plus tôt dans la chambre fumée, le juge le présenta à l'accusé. C'étaient les deux phrases de Lydie, s'étalant, concluantes, répondant favorablement à la

demande de mariage formulée par M. Vordenave. — Voici une carte qui prouve complètement que vous ne connaissez pas les sentiments intimes de la jeune fille; comme tous les amoureux, vous vivez d'illusions. C'est ce qu'à du vous répondre M. Vordenave. Et alors, irrité, poussé par la douleur, devant le désir nettement exprimé par mademoiselle Durand, la volonté annihilée, la responsabilité mitigée, vous avez dirigé le canon de votre arme sur votre antagoniste et, à bout portant, vous vous êtes déclaré de celui qui se mettait en travers de vos projets. Etienne baissa la tête. Hélas! l'explication du juge était vraisemblable. Tout le monde accepterait cette version et déshonoré, condamné, il expierait peut-être sur la sinistre machine le crime d'une autre. — Ce qui l'indignait, le faisant atrocement souffrir, l'irritait outre mesure, c'était de penser que Lydie, que sa mère pouvaient le croire coupable. — Et dans son cerveau s'échaffaillait déjà tout un système de défense qui devait aboutir à faire disparaître les uniques accusations qui pesaient sur lui. — D'autre part, il espérait bien que la vérité apparaîtrait tout entière, que la justice parviendrait à découvrir la trace de Germaine Boyer — si elle ne venait d'elle-même faire cesser ce mystère troublant — qui devait avoir mis sa menace à exécution. Sa conscience répondait à la dénonciation. En attendant, ainsi qu'il en

avait donné sa parole, il continuerait à garder le silence sur l'acte accompli par la maîtresse du négociant. — Vaillamment, Etienne persistait à lutter contre les charges qui, non seulement, à l'apparence presque convaincante, l'enserraient de tous côtés. — Voyons, monsieur le juge, puisque vous avez eu connaissance de la missive de mademoiselle Lydie, ne sentez-vous pas, ne comprenez-vous pas, en la lisant, qu'elle ne contient aucune parole qui fait la joie des amoureux, aucun indice charmant qui dévoile le trouble délicieux d'une âme qui aspire au bonheur? Quelle sécheresse de ton, quelle désolation cachent ces froides paroles? Sont-ce des paroles semblables que l'on adresse à l'élu de son cœur, lorsqu'on désire ardemment le mariage? Dites, monsieur le juge, répondez! — J'avoue, certes, que les termes du billet sont fort laconiques, bien en dehors du domaine des rêves. Cependant, je comprends aussi qu'il ne pouvait venir à l'esprit de mademoiselle Durand de confier au papier ses effusions de tendresse, qu'elle se réservait de les faire constater à son fiancé à la prochaine entrevue... — Ah! vous avez répondu à tout! Mais des preuves, comme vous l'affirmez tout à l'heure, peut-être imprudemment, en avez-vous de sérieuses, irréfutables? — Le pauvre Etienne faiblissait. Il ne faut pas oublier qu'il lui fallait déployer une dose d'énergie quasi-surnaturelle pour, après une journée sembla-

ble, résister à l'assaut d'un juge dont le métier et l'habitude consistent à confondre les arguments présentés par les défenses. — Sans répondre à l'interrogation, le juge appela un gendarme et lui donna un ordre. — Aussitôt un homme entra. — Votre nom? demanda le juge. — Louis Persan, garçon de café à Saint-Etienne. — Voulez-vous nous dire ce que vous savez concernant le drame qui s'est déroulé à l'hôtel Principal? — Monsieur le juge, je ne sais pas grand chose. Voilà: j'étais en train de servir la clientèle lorsque j'entendis du bruit dans l'escalier. Je me penche et l'aperçois M. Lamblard qui descendait en courant comme un fou. — N'avait-il pas une arme à la main? — C'est bien possible, mais s'il l'avait je ne l'ai point remarqué. Il divaguait, il prononçait des paroles sans suite. Et devant plus de cinquante personnes, il a ajouté: — Qu'a-t-il ajouté? — Tout le monde haletait. Etienne comme les autres, car il sentait que cette réponse allait avoir, entre les mains de l'accusation, une importance capitale. — Ne vous émoionnez pas ainsi, répondit doucement le juge. Prenez votre temps. Vous disiez donc? — Je disais que l'arme, que le coup... que M. Lamblard avait hurlé, oui hurlé, c'est bien le mot; je le tuerai, je le tuerai tous les deux... M. Delord avait le visage triomphant,

il renvoyait le témoin et s'adressant à Etienne qui, atterré, ne semblait plus avoir conscience de ce qui se passait autour de lui, insista: — Vous entendez, M. Lamblard. Vous vous êtes désigné vous-même comme étant le coupable. Qu'avez-vous à répondre? — Eh! que sais-je! Ma pensée s'affolait. Je n'ai plus l'esprit à moi. Ce que je comprends, c'est que je suis accusé de plus ignoble des crimes et que je suis innocent. — Cette fois, le juge le prit de plus haut. — C'est bien! je vais suspendre pour aujourd'hui l'interrogatoire. Je vous mets en état d'arrestation; vous allez être immédiatement conduit à la maison d'arrêt de Lozparre. — Avant de signer votre interrogatoire, avez-vous quelque chose à ajouter, persistez-vous dans vos dénégations? Ne pensez-vous pas qu'un aveu ferait fléchir les inévitables rigueurs de la justice? — Etienne se redressa comme un par un ressort. — La suite à dimanche prochain.

L'ABELLE de la Nouvelle-Orléans

sert des abonnements au prix de 65 sous par mois, de nos bureaux, ou 15 sous par semaine pris au porteur. VTES-VOUS ABONNEZ?